



Paris, le 16 mai 2018

M. Patrick JEANTET
Président de l'EPIC SNCF Réseau
15/17 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Le 7 mai dernier, nos Organisations Syndicales vous avaient déposé une Demande de Concertation Immédiate portant sur la question de l'emploi au sein de l'EPIC SNCF Réseau.

En retour, vous n'avez pas daigné recevoir nos organisations syndicales en arguant que les sujets avaient déjà fait l'objet de débats lors d'une DCI déposée le 6 avril dernier, et qu'à ce titre, vous n'aviez aucun élément nouveau à apporter.

Cette vision singulière du dialogue social n'a pas pour effet de faire disparaître les revendications légitimes des cheminots dans un contexte où la production et les conditions de travail sont très dégradées par la trajectoire Emploi mortifère de l'EPIC SNCF Réseau.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Mardi 22 Mai 2018 à 20h00 jusqu'au Vendredi 25 Mai 2018 à 7h55.

Ce préavis couvre tous les agents de l'EPIC SNCF Réseau et ceux appelés à les remplacer.

Il est motivé par les points repris ci-dessous :

- Politique de recrutements ambitieuse d'un minimum de 1500 agents au statut afin de pouvoir réaliser les travaux de maintenance et de régénération des infrastructures en interne ;
- Recrutement de 390 agents au statut sur les métiers de la circulation pour réaliser dans des conditions optimales l'offre de transport ferroviaire ;
- Recrutement d'ingénieurs, de cadres et de techniciens pour une politique de l'innovation et de la recherche volontariste.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLENSEGER

CFDT

Thomas CAVEL